

GARANTIE WE

GARANTIE

Accédez plus facilement à des crédits bancaires pour faire un investissement, reprendre une activité, financer votre besoin en fonds de roulement ou émettre une garantie de bonne fin d'une opération.

TYPE DE PRODUIT : garantie

ACCORDÉ : à votre banque ou votre société de leasing

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Transmission, Innovation, Eco-transition

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 75%, avec un engagement maximum dans la plupart des cas de 1.500.000 €

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME et Grandes Entreprises
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- actives dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Le crédit garanti vous permet de financer :

- des investissements immobiliers et mobiliers
- du besoin en fonds de roulement
- la reprise d'une entreprise
- une garantie d'une bonne fin d'opération

Durée

- Pour un crédit à durée déterminée : maximum 10 ans, sans minimum fixé
- Pour un crédit à durée indéterminée : maximum 5 ans renouvelable, sans minimum fixé

Spécificités

Une déclinaison de cette garantie existe :

- La garantie en tête pour les investissements immobiliers et mobiliers

Commission de garantie

La commission de garantie est payée en une seule fois par votre banque ou société de leasing :

- Pour une durée de garantie égale à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à minimum 1% sur le solde restant dû annuel garanti.
- Pour une durée de garantie inférieure à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à minimum 1,1% sur le SRD annuel garanti.

Soutien du Fonds Européen d'investissement

Le **Fonds européen d'investissement** contre-garantit automatiquement à 50%, voire à 75%, certains de nos engagements sous les programmes Invest EU.



Cofinancé par
l'Union européenne



European
Investment Fund

Infos

www.wallonie-entreprendre.be
1890 ou 04 237 07 70